

## BREF HISTORIQUE ET FAITS MARQUANTS

L'E.S.A.T « Les Etangs » a ouvert ses portes le 17 septembre 1979.  
Son agrément est alors de 60 places.

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 1987, sa capacité est portée à 80 places.

Par arrêté préfectoral du 17 décembre 1991, sa capacité est portée à 90 places.

La deuxième section de la Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-Sociales a émis un avis favorable à une extension de 80 à 100 places, le 06 mars 1997.

Par arrêté préfectoral du 11 avril 1997, sa capacité est portée à 100 places.

Par arrêté préfectoral du mois de septembre 2001, sa capacité est portée à 120 places.

Cet établissement a été créé par la volonté d'une association de parents et d'amis d'enfants atteints d'un handicap mental. Il s'agissait d'une volonté de créer une structure de proximité pour la prise en charge de leur enfant.

Cette association « la Chrysalide de Martigues et du Golfe de Fos » a pour but la défense des intérêts des personnes handicapées mentales et de leur famille.

Elle est affiliée à l' U.N.A.P.E.I et défend donc les valeurs de celle-ci.

Sa zone territoriale d'action s'étend sur 12 communes des Bouches du Rhône.